Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_046-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° 2023/046

OBJET : **« 50 ans de Jumelage avec Prien am Chiemsee » - suite -** **Réajustement du plan de financement**		
Date de convocation : **20 juin 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **03 juillet 2023**

L'an **2023, le 26 juin** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - Mme LAFAGE Chantal - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir LEPINAY Marie-Christine) - M. HABERMEYER Olivier Bernard (pouvoir MIRALES Marc) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 1
M. CALMETTES Patrick.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. BLESS Mathieu a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_046-DE

Dans le cadre des 50 ans du jumelage entre la ville de Graulhet et la ville de Prien am Chiemsee en septembre 2022, la ville de Graulhet a réalisé la grande fresque représentant les valeurs du jumelage et de L'Europe sur le mur de l'Hôtel de Ville.

Pour célébrer le cinquantenaire, la ville de Graulhet a offert en cadeau à Prien la réalisation d'une fresque identique sur le bâtiment « Jugendtreff » de la ville allemande, consacré à des activités pour les jeunes.

Le projet a été construit en étroite collaboration entre le comité de jumelage côté français et côté allemand ainsi que les services de la ville de Graulhet et ceux de la ville de Prien.

Ainsi, la fresque sera réalisée entre le 03 et le 09 juillet 2023 en Allemagne par trois artistes tarnais.

L'accompagnement technique sera assuré par la collectivité allemande. Les jeunes prienois seront associés à la réalisation de la fresque et rencontreront les artistes français.

Des animations seront mises en place en France et en Allemagne autour de l'événement.

Des supports de communication permettront de suivre la réalisation.

La fresque sera inaugurée le vendredi 25 août 2023 en Allemagne.

Ce projet a permis de réajuster le plan de financement ci-dessous, comprenant la fête du mois de septembre 2022 et la réalisation de la fresque début juillet 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les subventions sollicitées auprès de l'Europe, du Fonds Citoyen franco-allemand et de la Région, Vu la participation financière de la mairie de Prien am Chiemsee,

Vu la délibération n°2022-059 et son plan de financement à hauteur de 49 115€ TTC,

Vu la délibération n°2023/010 et le versement de subventions exceptionnelles d'un montant de 2000€ au club SCG natation et de 2 482€ au Comité de jumelage,

CONSIDERANT la demande initiale de subventions de 46 500 € sur un plan de financement initial de 49 115€ pour la réalisation des 50 ans du jumelage en septembre 2022,

CONSIDERANT le versement des subventions exceptionnelles au club « SCG natation » et au « Comité de jumelage de Graulhet » pour un montant total de 4 482€ qui s'ajoute à la dépense déjà réalisée,

CONSIDERANT la dépense déjà réalisée à hauteur de 45 475.06 € HT pour les 50 ans du jumelage en septembre 2022,

CONSIDERANT l'obtention des subventions de l'Europe, du Fonds Citoyen franco-allemand, de la Région ainsi que la participation de la mairie de Prien am Chiemsee à hauteur de 49 685 €,

CONSIDERANT le financement d'un montant de 6 746.24€ de la fresque réalisée en Allemagne en juillet 2023 (prestation, frais de séjour et de transport, matériel et vernissage), qui s'ajoute au plan de financement initial de 49 115€,

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20230626-2023_046-DE

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le plan de financement en conséquence comme suit :

	50 ans de jumelage Graulhet / Prien am Chiemsee								
	Dépenses événement			**Recettes Evénement**					
		€ TTC	€ HT	Subventions et participations (fête 09/22 et fresque 2023)	Demandé	Obtenu Oui	Obtenu Non	%	€
Fête 09/22	Communication	8 212,12 €	6843,44 €	CERV CITIZEN Town TT	5 285 €	*en attente réalisation fresque*		10.12	5 285 €
	Voyage/transport	2741.92 €	2523.30 €	Fonds Citoyen franco-allemand	25 000 €	25 000 €		47.87	25 000 €
	Séjour	24 630.25 €	21 730,22 €	Région	7 000 €	2 000 €		3.83	2 000 €
	Manifestation	130 €	108,33 €	Département du Tarn	2 500 €				
	Protocole	400 €	333,33 €	Participation Prien am Chiemsee	17 400 €	17 400€		33.32	17 400 €
	Prestation fresque Graulhet	5205 €	5205 €	Total subventions et participations	57 185 €	44 400 €		95.14	49 685 €
	Médiations et traductions	4 522 €	4249,44 €						
	Subvention SCG natation	2 000 €	2 000 €	Autofinancement					
	Subvention comité de jumelage	2 482 €	2 482 €	Commune de Graulhet					2 536.30 €
	Total dépenses spécifiques évènement		44 475.06 €						
Fresque 2023	Fresque 2023 : réalisation et vernissage (prestation, frais de séjour et de transport, matériel)		6 146,24 €						
	Déplacement spécial frais de séjour		600 €						
	Total dépenses spécifiques évènement		6 746€						
	TOTAL DEPENSES EVENEMENT	56 850.91€	52 221.30 €	TOTAL RECETTES EVENEMENT					52 221.30 €

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement du projet intitulé « 50 ans du jumelage entre la ville de Graulhet et de Prien am Chiemsee »
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »